

**Ministère de la Justice**

**Mission des services pénitentiaires de l'outre-mer**

**Centre pénitentiaire de Saint-Denis**

**A Saint-Denis , le 26 mars 2019**

**Décision n°45.19 portant délégation de signature**

- Vu l'article 18 du décret n° 2019-223 du 23 mars 2019,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.312-2 et R.312-4,
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 19 septembre 2019, nommant Monsieur Pascal BRUNEAU en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Denis.

M. Vincent RAVOISIER, directeur adjoint au centre pénitentiaire de Saint-Denis est désigné pour assister le chef d'établissement dans l'exercice de ses attributions définies par le décret n° 2019-223 du 23 mars 2019 instaurant un vote par correspondance des personnes détenues à l'élection des représentants au Parlement européen.

Délégation de signature permanente lui est donnée pour l'exercice de ses missions.

La présente délégation de signature est publiée au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège.

Le chef d'établissement,



Pascal BRUNEAU  
Signature